



Référence : MANU389A

Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer les règles de sécurité théoriques et pratiques lors de la conduite des chariots automoteurs

Public :

Salarié de l'entreprise ayant l'expérience de la conduite des chariots automoteurs et présentant les aptitudes médicales et psychotechniques requises

Equipements stagiaires :

- Le stagiaire devra être équipé des moyens de protection individuels appropriés : **chaussures de sécurité, gants de manutention**

Catégories :

- 1 – 3 – 4 – 5 – 6 selon la R389

Durée :

- **Débutants :** 2 jours soit 14 heures de formation
- **Expérimentés :** 1 jour soit 7 heures de formation

VISEO
Z.I des Marais
76340 BLANGY-SUR-BRESLE
Tél : 02 32 97 47 00 Fax : 02 32 97 47 09
conseil@viseo-formation.fr
www.viseo-formation.fr

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS

Règlementation décret du 02/12/98, article R4323-55du Code du Travail et Recommandation CNAMTS R 389

Programme :

1 - THEORIE SECURITE

- Règlementation décret du 02/12/98, article R4323-55du Code du Travail et Recommandation CNAM R 389
- Législation : contexte règlementaire, devoirs et responsabilités
- Rôle et fonction du cariste
- Le poste dans une entreprise type
- Les différents types de chariots
- Analyse des incidents ou accidents résultants de l'emploi des chariots
- Notions d'équilibre et de stabilité
- Centre de gravité d'un volume
- Capacité nominale et moment de basculement
- Principes fondamentaux des organes de propulsion
- Embrayage, boîte de vitesse, différentiel, freins, transmission, hydrostatique, convertisseur de couple
- Règles de chargement, de stockage et de gerbage

2 – PRATIQUE

- Exercices de circulation et de manutention, gerbage, dégerbage en palletier et en pile
- Exercices pratiques sur les tâches réelles de l'opérateur à son poste de travail (à définir en début de stage avec le formateur)

3 – CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Contrôle théorique et pratique

Moyens techniques :

Salle de formation, paper-board, vidéoprojecteur, matériel, chariots automoteurs, charges, rampe d'accès, palettiers, etc.

Moyens pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques. Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : Feuilles d'émargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresignées par le formateur.

Moyens d'encadrement : formateur CACES® expérimenté

Descriptions du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.

L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par l'intermédiaire d'un contrôle théorique et pratique. Délivrance d'un avis du formateur.